

1. Identification

Identificateur de produit	Basecoat Deep Jet Black Factory Pack		
Autres moyens d'identification			
Code de produit	BC-454-3		
Usage recommandé	Automotive Refinish Toner		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Nom de la société	Prospray Automotive Finishes		
Adresse	600 Nova Drive SE Massillon, OH 44646 États-Unis		
Téléphone	INFORMATION	330-299-8879	
Site Web	www.prosprayfinishes.com		
Courriel	RON.ANDRUS@valspar.com		
Personne-ressource	Ron Andrus		
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC	800-424-9300	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 2
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 3
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Toxique pour les organismes aquatiques
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention	En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Appeler un centre antipoison/médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
Stockage	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.
Renseignements supplémentaires	91.43 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue. 71.86 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acétate de méthyl		79-20-9	30 to <40
4-Chlorobenzotrifluoride		98-56-6	10 to <20
1-Methoxy-2-propyl acetate		108-65-6	5 to <10
Acétate de n-butyle		123-86-4	5 to <10
2-Pentanone		107-87-9	1 to <5
4-methyl-1,3-dioxolan-2-one		108-32-7	1 to <5
noir de carbone		1333-86-4	1 to <5
Acétate de 2-butoxyéthyle		112-07-2	0.1 to <1
2-éthoxyéthanol		110-80-5	0.1 to <1
Acétate de 2-éthoxyéthyle		111-15-9	0.1 to <1
2-methoxy-1-propanol acetate		70657-70-4	0.1 to <1
Méthyl isobutyl cétone		108-10-1	0.1 to <1
Phtalate de butyle et de benzyle		85-68-7	0.1 to <1
Éthylbenzène		100-41-4	0.1 to <1
Xylène		1330-20-7	0.1 to <1
Autres composés sous les niveaux déclarables			20 to <30

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO ₂). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser un produit chimique en poudre, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lorsque du remplissage de contenants correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeurs très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre contenant approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), "Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents" (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, "Code national de l'électricité".

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'inflammation. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le contenant et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	740 mg/m ³
2-Pentanone (CAS 107-87-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm 700 mg/m ³
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm 540 mg/m ³
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	100 ppm 610 mg/m ³
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm 710 mg/m ³
		150 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	435 mg/m3
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	100 ppm 410 mg/m3
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	100 ppm 3.5 mg/m3
Xylène (CAS 1330-20-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	435 mg/m3 100 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)	TWA	5 ppm	
2-Pentanone (CAS 107-87-9)	STEL	150 ppm	
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	TWA	20 ppm	
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)	TWA	5 ppm	
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm	
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	TWA STEL	200 ppm 200 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA TWA	150 ppm 20 ppm	
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	STEL	75 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA TWA	20 ppm 3 mg/m3	Fraction inhalable.
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL TWA	150 ppm 100 ppm	

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)	TWA	1.8 mg/m3
2-Pentanone (CAS 107-87-9)	TWA	0.5 ppm 530 mg/m3
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	TWA	150 ppm 33 mg/m3
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)	TWA	5 ppm 2.7 mg/m3
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	0.5 ppm 760 mg/m3
	TWA	250 ppm 610 mg/m3

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	200 ppm 950 mg/m3
	TWA	200 ppm 710 mg/m3
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	150 ppm 545 mg/m3
	TWA	125 ppm 435 mg/m3
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	STEL	100 ppm 300 mg/m3
	TWA	75 ppm 205 mg/m3
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	50 ppm 0.1 mg/m3

États-Unis. Guides WEEL (niveau d'exposition environnemental sur le lieu de travail)

Composants	Type	Valeur
1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6)	TWA	50 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)	100 mg/g	Acide 2-éthoxyacétique	Créatinine dans l'urine	*
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)	100 mg/g	Acide 2-éthoxyacétique	Créatinine dans l'urine	*
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique	Créatinine dans l'urine	*
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	1 mg/l	méthylisobutylcétone	Urine	*
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriques	Créatinine dans l'urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

États-Unis - LEMT pour la Californie : Désignation cutanée

- 1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6) Peut être absorbé par la peau.
- 2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5) Peut être absorbé par la peau.
- Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Substances dangereuses au Minnesota : Une désignation cutanée s'applique

- 2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5) Désignation de peau s'applique.
- Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9) Désignation de peau s'applique.

États-Unis - VLEP pour le Tennessee : Désignation cutanée

- 2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5) Peut être absorbé par la peau.
- Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

- 2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5) Peut être absorbé par la peau.
- Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques) du NIOSH:

Désignation cutanée

2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)

Peut être absorbé par la peau.

Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)

Peut être absorbé par la peau.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)

Peut être absorbé par la peau.

Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Liquide.

Forme

Liquide.

Couleur

Noir Opaque.

Odeur

De solvant.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

-98 °C (-144.4 °F) estimation

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

56.8 °C (134.24 °F) estimation

Point d'éclair

-10.0 °C (14.0 °F) estimation

Taux d'évaporation

Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz)

Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)

1.4 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%)

16 % estimation

Limite d'explosibilité - inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur

142.17 hPa estimation

Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	425 °C (797 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

Autres informations

Densité	8.83 lbs/gal
Propriétés explosives	Non explosif.
Classe d'inflammabilité	Inflammable IB estimation
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourcentage de matières volatiles	70 %
Densité	1.06
COV	1.6 lbs/gal Substance 3.3 lbs/gal Réglementaire 192 g/l Substance 398 g/l Réglementaire

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Nitrates.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toxique par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Toxique par inhalation. Effets narcotiques. Peut irriter les voies respiratoires.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	3.6 ml/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Inhalation		
CL50	Cobaye	3000 mg/l, 8 heures
	Souris	1820 mg/l, 7 heures
Orale		
DL50	Cobaye	1400 mg/kg
	Lapin	3100 mg/kg
	Rat	3.46 g/kg
	Souris	4.31 g/kg
2-Pentanone (CAS 107-87-9)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	3.73 g/kg
4-methyl-1,3-dioxolan-2-one (CAS 108-32-7)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Lapin	> 20 ml/kg
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	1500 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	2400 mg/kg
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	10300 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	1500 mg/l, 8 heures
Orale		
DL50	Cochon	1910 mg/kg
	Lapin	1950 mg/kg
	Rat	2900 mg/kg
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Lapin	3.7 g/kg
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat Wistar	160 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	14000 mg/kg
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	17800 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	3500 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 16000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	8.2 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	2080 mg/kg
noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	> 8000 mg/kg
Phtalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	6700 mg/kg
	Souris	6700 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	13500 mg/kg
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 43 g/kg
Inhalation		
CL50	Rat	6350 mg/l, 4 heures
	Souris	3907 mg/l, 6 heures
Orale		
DL50	Rat	3523 - 8600 mg/kg
	Souris	1590 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Phtalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
Non réglementé.	
États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes	
Non inscrit.	

Toxicité pour la reproduction	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer de la somnolence et des étourdissements.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (<i>Lepomis macrochirus</i>)
		> 10000 mg/l, 96 heures
2-Pentanone (CAS 107-87-9)		
Aquatique		
Poisson	CL50	tête-de-boule (<i>pimephales promelas</i>)
		1190 - 1290 mg/l, 96 heures
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (<i>Lepomis macrochirus</i>)
		34 - 44 mg/l, 96 heures
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)		
Aquatique		
Poisson	CL50	tête-de-boule (<i>pimephales promelas</i>)
		295 - 348 mg/l, 96 heures
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)		
Aquatique		
Poisson	CL50	tête-de-boule (<i>pimephales promelas</i>)
		17 - 19 mg/l, 96 heures
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (<i>daphnia magna</i>)
		1.37 - 4.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (<i>pimephales promelas</i>)
		7.5 - 11 mg/l, 96 heures
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)		
Aquatique		
Poisson	CL50	tête-de-boule (<i>pimephales promelas</i>)
		492 - 593 mg/l, 96 heures
Phtalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (<i>daphnia magna</i>)
		> 0.96 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Shiner perch (<i>Cymatogaster aggregata</i>)
		0.47 - 0.56 mg/l, 96 heures
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (<i>Lepomis macrochirus</i>)
		7.711 - 9.591 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

2-éthoxyéthanol	-0.32
2-Pentanone	0.91
4-méthyl-1,3-dioxolan-2-one	-0.41

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Acétate de méthyl	0.18
Acétate de n-butyle	1.78
Éthylbenzène	3.15
Méthyl isobutyl cétone	1.31
Phtalate de butyle et de benzyle	4.91
Xylène	3.12 - 3.2

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro ONU	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière relative à la peinture
Classe de danger relative au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Étiquette(s)	3
Groupe d'emballage	II
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
Dispositions particulières	IB2, T7, TP1, TP8, TP28
Exceptions liées au conditionnement	150
Conditionnement autrement qu'en vrac	202
Conditionnement en vrac	242

IATA

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint Related Material
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	No.
ERG Code	3H
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.

IMDG

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint Related Material
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-E, S-E
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Indéterminé.

DOT



IATA; IMDG



15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)	1.0 % Préavis unique d'exportation seulement.
4-Chlorobenzotrifluoride (CAS 98-56-6)	1.0 % Préavis unique d'exportation seulement.
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)	1.0 % Préavis unique d'exportation seulement.

TSCA Chemical Action Plans, Chemicals of Concern

Phthalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)	Phthalates Action Plan
---	------------------------

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)	Inscrit.
2-Pentanone (CAS 107-87-9)	Inscrit.
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	Inscrit.
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)	Inscrit.
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	Inscrit.
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Phthalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Oui
 Risque différé - Oui
 Danger d'incendie - Oui
 Danger lié à la pression - Non
 Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	0.1 to <1
2-éthoxyéthanol	110-80-5	0.1 to <1
Acétate de 2-éthoxyéthyle	111-15-9	0.1 to <1
Méthyl isobutyl cétone	108-10-1	0.1 to <1
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 to <1
Xylène	1330-20-7	0.1 to <1

Autres règlements fédéraux**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)
 Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)
 Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
 Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)
 Xylène (CAS 1330-20-7)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1) 6715

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1) 35 %VV

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1) 6715

Substances respiratoires prioritaires FEMA - santé et sécurité respiratoire dans le lieu de travail de fabrication d'arômes

2-Pentanone (CAS 107-87-9) Faible priorité
 Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Faible priorité
 Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4) Faible priorité
 Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1) Faible priorité

États-Unis - Réglementation des états**États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)**

Non inscrit.

États-Unis. Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementations pour des produits de consommation plus sûrs (Cal. Code Regs, titre 22, 69502.3, subd. (a))

2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)
 2-methoxy-1-propanol acetate (CAS 70657-70-4)
 Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)
 Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
 Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)

noir de carbone (CAS 1333-86-4)
Phtalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)
Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)
2-Pentanone (CAS 107-87-9)
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)
noir de carbone (CAS 1333-86-4)
Phtalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)
Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)
2-Pentanone (CAS 107-87-9)
4-Chlorobenzotrifluoride (CAS 98-56-6)
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)
noir de carbone (CAS 1333-86-4)
Phtalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)
Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)
2-Pentanone (CAS 107-87-9)
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)
noir de carbone (CAS 1333-86-4)
Phtalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)
Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)
Phtalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)
Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit : Le 11 juin 2004
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	Inscrit : Novembre 4, 2011
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Inscrit : 21 février 2003

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène

2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)	Inscrit : Janvier 1, 1989
Acétate de 2-éthoxyéthyle (CAS 111-15-9)	Inscrit : Janvier 1, 1993
Méthyl isobutyl cétone (CAS 108-10-1)	Inscrit : Mars 28, 2014
Phtalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)	Inscrit : Décembre 2, 2005

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme

2-éthoxyéthanol (CAS 110-80-5)	Inscrit : Janvier 1, 1989
--------------------------------	---------------------------

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	22-Février-2016
Version n°	01
Classification HMIS®	Santé: 3* Inflammabilité: 3 Danger physique: 0
Classements NFPA	Santé: 3 Inflammabilité: 3 Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données jugées fiables et le fabricant rejette toute responsabilité encourue à la suite de leur utilisation ou de toute confiance placée sur ceux-ci. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ces renseignements de sécurité ne constituent pas une licence d'utilisation de ce produit telle que revendiquée par un brevet d'une tierce partie. Seul l'utilisateur doit finalement établir si une utilisation envisagée de ce produit transgresse un tel brevet et nécessite ainsi l'obtention des licences requises.

Informations relatives à la révision Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.